

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 12 septembre 2023 à 19h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230912-DM53-2023-09-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Date de la convocation : 05/09/2023

Date d'affichage : 05/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

**L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 05/09/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - M DUCROUX Loïc donne pouvoir à M CHOMAT Pascal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CARTON Marie Claude

**Objet : Décision modificative budget eau et assainissement**

Madame VERPY expose :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.

Le maire peut effectuer des transferts de crédits dans les limites imposées par a nomenclature M57.

M. le Maire a souhaité faire connaître ses propositions budgétaires à l'ensemble du Conseil et les lui a soumises.

Dans le cadre de l'exécution du budget eau et assainissement 2023, des ajustements de crédits sont nécessaires.

La commission finances s'est réunie le 5 septembre et a approuvé la proposition.

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
76 - Travaux station		2 145 705,03 €	- 3 000,00 €	2 142 705,03 €	
	2313 - Travaux	2 135 305,03 €	- 3 000,00 €	2 132 305,03 €	Variable d'ajustemen
d'ordre		35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	
	139111 - Amt sub Etat	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	Régularisation amt
	<b>TOTAL</b>	<b>2 180 705,03 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 180 705,03 €</b>	

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
70 - Pt des services		245 000,00 €	- 3 000,00 €	242 000,00 €	
	7011 - vente eau	160 000,00 €	- 3 000,00 €	157 000,00 €	Variable d'ajustemen
d'ordre		35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	
	777 - sbv transférées	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	Régularisation amt
	<b>TOTAL</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>280 000,00 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 12/09/2023

